

RÈGLEMENTS DU CONCOURS ROULONS ÉLECTRIQUE 2022

1. MODALITÉS DE PARTICIPATION

Pour participer à ce concours, aucun achat n'est requis.

Pour être éligible au *Concours Roulons électrique*, vous devez vous inscrire sur le formulaire d'inscription au concours ou encore sur le formulaire d'inscription à un événement d'essai routier, disponibles sur le site www.roulonselectrique.ca.

En soumettant votre participation, vous reconnaissez avoir lu les présents règlements officiels du Concours et acceptez de vous y conformer.

Limite d'une participation par personne et par adresse courriel pendant la durée du concours, peu importe le nombre d'adresses courriels détenues par la personne participante.

2. CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Le concours est réservé aux résidentes et résidents canadiens ayant leur résidence dans la province de Québec, âgés de 21 ans et plus en date du début du concours.

Le concours reste ouvert au public du 1er août au 31 décembre 2022.

Pour être éligible au concours *Roulons électrique*, la personne gagnante doit détenir un permis de conduire de classe 5 minimum, valide au moment de la signature du contrat de location.

L'éligibilité au concours est aussi conditionnelle à l'acceptation du dossier de conducteur(-trice) par l'assureur Sonnet Assurances.

Sont exclus les employées, employés, représentantes et représentants des organisateurs du concours, de leurs agences de publicité et de promotion, et de tout autre partie-prenante directement lié à la tenue de ce concours ainsi que les membres de leur famille immédiate. Est inclus dans « famille immédiate » parents, enfants, frères et sœurs, ainsi que toutes les personnes avec lesquelles ces employées, employés, représentantes et représentants sont domiciliés.

3. MODE D'ATTRIBUTION DES PRIX

Un tirage au sort sera effectué après la clôture du concours parmi toutes les participations admissibles reçues pendant la durée du concours.

L'éligibilité étant conditionnelle à l'acceptation du dossier de conducteur(-trice) par l'assureur Sonnet Assurances ET à la détention d'un permis de conduire valide, la personne gagnante devra fournir les informations requises pour vérifier son éligibilité à recevoir le prix.

Une personne désignée par le sort se verra remporter le concours et recevra une Chevrolet Bolt EV pour une location de 12 mois de Lussier Chevrolet assurée par Sonnet Assurances, avec des pneus d'hiver adaptés de marque Continental, ainsi qu'une borne de recharge résidentielle FLO incluant son installation par BEQ Technology, des crédits de recharge du Circuit électrique pour se recharger sur le réseau public, le service de permutation des pneus d'été et d'hiver par OK Pneus durant l'année, un téléphone Samsung et des écouteurs sans fil et un forfait cellulaire Vidéotron pendant un an, sous réserve de remplir toutes les conditions prévues au présent règlement.

Le tirage sera effectué par Équiterre et aura lieu le 16 janvier 2023, à 13 h 00, dans les bureaux d'Équiterre à Montréal et situés au 50, rue Sainte-Catherine Ouest, bureau 340. La personne gagnante sera avisée par courriel et par téléphone dans le courant de la semaine du tirage et sera informée du processus de validation de son éligibilité ainsi que de la façon dont elle pourra prendre possession de ses prix.

Le nom de la personne gagnante et sa photo pourront être dévoilés dans les publications d'Équiterre ou lors d'événements d'Équiterre.

Si la personne gagnante désignée n'a pas donné de réponse à Équiterre dans les 10 jours suivant ce courriel, Équiterre se réserve le droit de remettre le prix en jeu et de tirer à nouveau.

Si la personne désignée se révèle non éligible, elle sera considérée comme ayant renoncé au prix et un autre tirage au sort sera effectué.

4.1 DESCRIPTION DU PRIX

La personne gagnante se verra remettre les prix suivants:

- Une année complète de location d'une Chevrolet Bolt EV 2022 offerte par **Lussier Chevrolet** d'une valeur de **12 000 \$** ;
- Une police d'assurance d'un an chez **Sonnet Assurances** d'une valeur maximale de **2 500 \$** ;
- Une borne de recharge résidentielle **FLO** pour véhicules électriques d'une valeur de **1 495 \$** ;
- L'installation de la borne de recharge résidentielle par **BEQ Technology** d'une valeur maximale de **2 500 \$** ;
- **350 \$** de crédit de recharge du réseau de recharge publique **Circuit Électrique**.
- 4 pneus d'hiver adaptés de marque **Continental** (offerts par **Continental**) et la permutation des pneus d'été et d'hiver par la compagnie **OK Pneus** (installation et balancement inclus) d'une valeur de **1 800 \$** ;
- Un forfait cellulaire **Vidéotron** pour une année, ainsi qu'un téléphone Samsung S21 et des écouteurs sans fil, d'une valeur de **2 080 \$** ;

La valeur totale maximale de ce prix est de: 22 725 \$

4.2 RÉCUPÉRATION DES PRIX

La personne gagnante sera mise en contact avec les partenaires du concours pour la remise de chaque prix. Équiterre se réserve le droit de modifier les modalités de remise des différents prix au moment du tirage.

- **Sonnet Assurances** (*assurance automobile*)

L'assurabilité de la personne gagnante est nécessaire pour l'attribution du prix, car elle doit disposer d'une assurance automobile qui couvre les « deux côtés, soit autant les dommages qui peuvent être causés à autrui que les dommages faits au véhicule prêté et comprenant l'avenant 27 (assurance qui couvre les dommages d'un véhicule qui est prêté ou loué) ».

La personne désignée sera mise en contact avec Sonnet Assurances pour l'accompagner dans le choix de sa police d'assurance. Sur confirmation de l'assurabilité par Sonnet Assurances et de l'achat de la police, l'organisateur du concours procédera au paiement de la police au complet pour une durée d'un an.

- **Lussier Chevrolet** (*véhicule électrique BOLT*)

La remise de ce prix est conditionnelle à la recevabilité d'une assurance automobile de Sonnet Assurances .

La personne gagnante devra signer un contrat de prêt avec Lussier Chevrolet visant à assurer la bonne utilisation de son véhicule sur la période donnée. Elle y recevra également les informations de la part de Lussier Chevrolet pour le fonctionnement et l'utilisation du véhicule. La voiture ne peut pas être transférée à une personne autre que la personne gagnante du prix.

La personne gagnante devra se présenter chez le concessionnaire Lussier Chevrolet Buick GMC Corvette Ltée situé au 3000 Rue Dessaulles, Saint-Hyacinthe, QC J2S 2V8 (<https://www.lussierchevrolet.com/fr>) pour récupérer la voiture.

Enfin, Lussier Chevrolet s'engage à couvrir les frais d'entretien du véhicule pendant la période négociée mais les frais de réparation, si nécessaires, seront aux frais de la personne gagnante (ou couverts par l'assurance).

Veillez noter que le véhicule prêté par Lussier Chevrolet se devra d'être échangé pour une autre Chevrolet BOLT équivalente avant d'atteindre 8 000 kilomètres au compteur. Lussier Chevrolet se réserve aussi le droit de récupérer le véhicule pour l'échanger pour un modèle similaire avant l'atteinte du 8 000 kilomètres au compteur. Si c'est le cas, Lussier Chevrolet s'engage à régler les frais de transport de la nouvelle Chevrolet Bolt.

De son côté, la personne gagnante devra s'assurer de ne pas dépasser le kilométrage mentionné ci-dessus, sous peine de devoir payer 13 000 \$ (soit le rabais que l'on peut obtenir sur un véhicule électrique neuf qui a moins de 8 000 kilomètres au compteur). Une fois proche des 8 000 kilomètres au compteur, la personne gagnante devra rentrer en contact avec Lussier Chevrolet et ce dernier

s'engage à échanger en magasin ou à faire livrer à la personne gagnante une nouvelle Chevrolet Bolt EV, si la distance le justifie.

Enfin, sur l'année complète de location, la personne gagnante s'engage à ne pas dépasser un total de 20 000 kilomètres avec l'ensemble des véhicules prêtés.

- **FLO** (borne de recharge résidentielle)

La personne gagnante devra fournir ses renseignements personnels à Équiterre pour prendre possession de la borne de recharge à domicile.

- **BEQ Technology** (installation de borne de recharge résidentielle)

La borne de recharge sera installée par une représentante ou un représentant certifié de la compagnie BEQ Technology. Les frais d'installation seront couverts à concurrence de 2 500 \$. Il est possible que l'installation d'une borne ne soit pas possible pour diverses raisons techniques ou encore de bonne entente avec d'autres locataires ou groupes de propriétaires ou encore que les frais dépassent 2 500 \$. Dans ce contexte, l'organisateur n'assumera pas le dépassement de coût.

En cas de refus ou impossibilité d'installation, l'organisateur ne remettra pas en argent la valeur de l'installation.

- **Circuit électrique** (crédit de recharge)

La personne gagnante pourra s'ouvrir un compte via <https://lecircuitelectrique.com/inscription> pour commander sa carte du réseau de recharge du Circuit électrique qu'elle recevra par la poste. Une fois son compte ouvert, les crédits de recharge y seront versés.

Si la personne désignée possède déjà un compte du Circuit électrique, les crédits de recharge y seront versés.

- **OK Pneus** (pneus d'hiver)

La personne gagnante sera mise en contact avec OK Pneus pour l'installation des pneus d'été et d'hiver et sera ensuite responsable de prendre rendez-vous avec la succursale OK Pneus pour le service et du respect de la réglementation en vigueur au Québec. **Ni OK Pneus ni les organisateurs du concours ne peuvent garantir un accès privilégié au service de permutation des pneus.**

- **Vidéotron** (téléphone, écouteurs et forfait de téléphonie)

La personne gagnante sera mise en contact avec Vidéotron pour ouvrir un compte et recevoir son téléphone et ses écouteurs.

Le téléphone et les écouteurs sans fil resteront la propriété de la personne gagnante après l'expiration du forfait téléphonique d'un an, que celui-ci soit renouvelé ou non.

5. CONDITIONS GÉNÉRALES

5.1. Les prix devront être acceptés comme tel et ne pourront être ni échangés ni remboursés. Aucune substitution ne sera accordée. Toute portion inutilisée d'un prix attribué, pour quelque raison que ce soit, sera annulée.

5.2. En cas d'impossibilité de fournir un des prix exactement comme il est décrit dans le présent règlement, les organisateurs du concours se réservent le droit de lui substituer un prix ou un élément d'une valeur approximativement équivalente, à leur entière discrétion.

5.3. Toute fausse déclaration de la part d'une personne participante entraîne automatiquement sa disqualification du concours.

5.4. Équiterre (à travers un de ses représentant[e]s), le concessionnaire automobile ainsi que l'assureur pourront, à son entière discrétion, exiger une preuve d'identité ou d'âge d'un participant ou d'une participante. Le refus de fournir la preuve demandée entraînera automatiquement la disqualification de la personne concernée.

5.5. Les organisateurs du concours déclinent toute responsabilité pour les pertes, dommages ou préjudice corporel de toute sorte, y compris sans toutefois s'y limiter :

- La perte, le vol ou la perte d'intégrité de logiciels ou de données informatiques ou téléphoniques, y compris les atteintes à la vie privée;
- Les appels frauduleux;
- L'incapacité de toute personne de participer au concours pour quelque raison que ce soit, y compris, mais sans s'y limiter, des erreurs d'adresses postales ou de messagerie électronique, des défaillances informatiques ou téléphoniques ou tout autre problème de fonctionnement des systèmes informatiques en ligne, des serveurs, des fournisseurs d'accès, de l'équipement informatique ou des logiciels; des participations perdues, livrées en retard, incomplètes, illisibles ou mal acheminées; des bogues, des pannes de services, des échecs ou pertes de transmission d'origine matérielle ou logicielle, des retards de transmission ou les compromissions des données transmises; des problèmes de congestion sur Internet ou un tout autre site web, ou de toute combinaison des facteurs qui précèdent;
- des dommages causés au matériel informatique de toute personne, y compris ceux résultant de l'utilisation ou du téléchargement de tout contenu lié au concours;
- la perte, le bris ou le mauvais acheminement des prix lors de la livraison;
- la perte, les dommages, les défauts ou l'incapacité d'utiliser le prix une fois qu'il a été décerné à la personne gagnante pour quelque raison que ce soit.

5.6. Vous acceptez que dans votre utilisation des médias sociaux ou d'autres plateformes pour ce concours – y compris, sans s'y limiter, dans les zones de clavardage et à l'inscription et dans l'utilisation de comptes de médias sociaux, de noms d'utilisateurs ou de noms de groupes – de ne pas employer de langage obscène, diffamatoire ou injurieux, qui porte atteinte à la marque de commerce ou à la dénomination commerciale d'un tiers, ou qui viole tout autre droit de propriété intellectuelle ou de droit à la vie privée. Enfin, une photo de vous avec le véhicule vous

pourrait vous être demandée pour être utilisée dans des publications sur les réseaux sociaux d'Équiterre et/ou de ses partenaires.

5.7. S'il est déterminé par Équiterre que des personnes altèrent ou utilisent à mauvais escient tout aspect du concours, notamment, mais sans s'y limiter, en contrevenant à son règlement, en tentant de participer au concours plus que le nombre maximum de fois permis, en agissant de manière à nuire au déroulement normal du concours, ces personnes seront disqualifiées. Toute personne qui participe ou tente de participer au concours en utilisant des méthodes de duplication robotisées, automatiques, macro, ou programmées, de tiers ou toute autre méthode semblable, se verra annuler ces tentatives et cette personne sera disqualifiée à la seule et entière discrétion d'Équiterre.

5.8. Équiterre se réserve le droit d'annuler ou de suspendre le concours à sa seule discrétion, pour quelque raison que ce soit, y compris sans toutefois s'y limiter si un virus, un bogue ou un autre facteur échappant à son contrôle contrevient à la sécurité ou à la bonne administration du concours. Toute tentative de causer intentionnellement des dommages et/ou de nuire au déroulement légitime de ce concours constitue une violation des lois criminelles et civiles. Le cas échéant, Équiterre se réserve le droit de chercher réparation par tout moyen légal à sa disposition, dont un recours en dommages-intérêts y compris des poursuites criminelles.

5.9. Les renseignements personnels demandés lors de l'inscription à l'essai sont recueillis par Équiterre et utilisés par Équiterre seulement pour rejoindre la personne gagnante aux fins du concours.

5.10. En cas de litige quant à l'identité d'une personne, la ou le titulaire autorisé du compte de courriel au moment où la participation a été soumise sera réputé être la personne participante. La personne ayant reçu l'adresse électronique pour le domaine associé à l'adresse électronique présentée est considérée comme étant la personne titulaire autorisée du compte. Une personne tirée au sort pourrait avoir à fournir la preuve qu'elle est bien la ou le titulaire autorisé du compte de courriel associé à la participation. Toutes les participations doivent être soumises à partir d'un compte de courriel valide.

5.11. En participant au Concours, les personnes participantes acceptent de se conformer au présent règlement et aux décisions prises par Équiterre. De plus, la personne gagnante dégage Équiterre de toute responsabilité quant aux dommages qu'elles pourraient subir à la suite de la prise de possession de leurs prix et renonce à tout recours ou toute poursuite judiciaire contre Équiterre.

5.12. La participation au concours, de même que le consentement des personnes à participer et à se conformer aux règlements du Concours Roulons électrique, sont régis par les lois de la province du Québec et les lois fédérales du Canada qui s'y appliquent. En soumettant leur formulaire de participation, les participants et participantes acceptent de se soumettre à la compétence exclusive des tribunaux du Québec.

Si vous avez d'autres questions ou besoins spéciaux, veuillez-vous adresser au coordonnateur du *Concours Roulons Électrique 2022*:

[Daniel Rochefort](#)

Conseiller - Mobilité | Équiterre

drochefort@equiterre.org

50, rue Ste-Catherine Ouest, bureau 340, Montréal (Qc) H2X 3V4